Les professeurs de Mathématiques, Martigues 6 décembre 2011
du lycée Lurçat

Mesdames et messieurs les IPR de Mathématiques,

C'est avec une grande inquiétude que nous avons pris connaissance des projets ministériels de décret et d'arrêté transformant en profondeur l'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation.

Leurs contenus sont inacceptables :
- Le chef d'établissement devient, à travers la pratique de l'entretien professionnel, l'unique évaluateur de chaque enseignant, y compris dans le domaine pédagogique, ainsi que le montrent les articles 5 et 6 du projet d'arrêté. En quoi le chef d'établissement a-t-il une compétence particulière pour *« analyser l'auto-évaluation »* des enseignants, à juger leur *« capacité à faire progresser chaque élève »* et *« les compétences dans sa discipline, notamment didactiques »* ?
- D'autres critères vont entrer en ligne de compte, qui n'auront rien à voir avec la pratique du métier. Que peuvent donc signifier les expressions *« pratique professionnelle dans l'action collective de l'établissement » ou « qualité du cadre de travail »*, sinon d'avoir pour but d'introduire dans l'évaluation des notions subjectives liées aux relations inter- personnelles et à la définition de projets transversaux au contenu plus ou moins précis ?

Notre métier d'enseignant consiste en premier lieu à apporter aux élèves dont nous avons la charge les outils nécessaires à la construction de savoirs disciplinaires. L'évaluation de nos pratiques doit être avant tout portée par nos pairs dans un soucis de conseil et d'amélioration du service rendu.

Nous avons donc l'honneur, au travers de ce courrier, de vous demander une entrevue rapide au lycée, ou au rectorat afin que nous abordions ensemble le fond de cette question et que nous défendions en commun une conception du métier d'enseignant, de CPE de CO-PSY qui risque fort d'être remise en cause si ces textes étaient mis en application.

Cette réforme si elle aboutissait, pourrait signer l'arrêt de mort d'une certaine idée du service public d'Education à laquelle nous avons adhéré, comme vous, quand nous avons choisi d'entrer dans cette profession.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs en l'assurance à notre attachement indéfectible à nos métiers et à l'école laïque et républicaine.

Françoise PERNIN

Françoise Bonnardel.

Charles Patud

Bonetto Sophie

BACON Sophie

Nathalie DELVINCOURT

Paulino FERNANDEZ

PERNAUD Catherine

BRUNEEL